

**COMMUNE D'AZILONE AMPAZA**

**SAS A ALAIN SPADONI ET ASSOCIES, NOTAIRES**  
**Le Régent, 3 Avenue Eugène Macchini, 20000 AJACCIO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, notaire au sein de la SAS « Alain SPADONI et Associés, Notaires titulaire d'un office notarial à AJACCIO (Corse du Sud), Le Régent, 3 Avenue Eugène Macchini, le 25 août 2020,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Jean-Jacques CARLI, époux de Madame Thérèse VERSINI, demeurant à AZILONE AMPAZA (20190), y né le 6 novembre 1880 et décédé à Vincennes le 11 octobre 1952 a été déclaré propriétaire du bien suivant :

Une parcelle de terre sise lieudit Caone, cadastrée section B, numéro 436 pour 08a 39ca sur laquelle est implanté le cimetière familial

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis  
Me GIRONI-GAMBINI, Notaire